



Agir pour
la biodiversité



Liste rouge des vertébrés terrestres d'Auvergne-Rhône-Alpes

2024



Document
partiel : chauves-
souris ; reptiles et
amphibiens

Avec le soutien financier de :



HISTORIQUE DES VERSIONS DU DOCUMENT

Version	Date	Commentaire
1	28/02/2024	Envoi premiers statuts à l'UICN
2	21/03/2024	Intégration des premières remarques
3	19/04/2024	Intégrations des secondes remarques
4	30/04/2024	Version finalisée pour le CSRPN
5	12/08/2024	Version finalisée avec modifications CSRPN

REFERENCE DU DOCUMENT

Degramont N., Merlanchon B., Girard-Claudon J., 2024, *Liste rouge des vertébrés terrestres d'Auvergne-Rhône-Alpes (Chauves-souris, Reptiles et Amphibiens)*, LPO Auvergne-Rhône-Alpes, 23 p.

REDACTION ET VALIDATION

Objet	Personnes
Rédaction	Degramont Nicolas, Merlanchon Bastien, Girard-Claudon Julien

STRUCTURE

LPO Auvergne-Rhône-Alpes
Siège social : 100 rue des Fougères - 69009 Lyon
Tél : 04 37 61 05 06
Email : auvergne-rhone-alpes@lpo.fr
Site internet : <https://auvergne-rhone-alpes.lpo.fr/>

CREDITS PHOTO

Page de garde :

- Murin de Natterer - Bastien Merlanchon
- Lézard à deux raies - Nicolas Degramont

REMERCIEMENTS

Sont ici remerciés une nouvelle fois tous les contributeurs et contributrices à ce travail d'évaluation de la liste rouge.

SOMMAIRE

1. Contexte	4
2. Équipe de travail	4
3. Méthodologie	4
3.1. Données prises en compte	4
3.2. Taxons analysés	5
3.3. Calendrier et organisation	5
3.3.1. Chauves-souris	5
3.3.2. Reptiles et amphibiens	6
3.4. Choix méthodologiques sur les statuts	8
3.4.1. Chauves-souris	8
3.4.2. Les Reptiles et Amphibiens	8
3.5. Méthode pour estimer les zones d'occurrence et occupation	9
4. Résultats synthétiques	10
4.1. Chauves-souris : résultats synthétiques	10
4.2. Reptiles et Amphibiens : résultats synthétiques	11
5. Annexes	12
5.1. Annexe 1 : liste des espèces et statuts retenus pour les Chauves-souris	12
5.2. Annexe 2 : liste des espèces et statuts retenus pour les Reptiles et Amphibiens	17

1. CONTEXTE

La *Liste Rouge des mammifères sauvages d'Auvergne* a été rédigée par le Groupe Mammalogique d'Auvergne, Chauve-Souris Auvergne et la DREAL en 2015. La *Liste Rouge des Chauves-souris menacés en Rhône-Alpes* a elle aussi été publiée en 2015 par la LPO Rhône-Alpes. Ces travaux ont été menés en suivant la méthodologie « *Guide pratique pour la réalisation de listes rouges régionales des espèces menacées - Méthodologie de l'UICN & démarche d'élaboration* », publiée en 2011 par l'UICN France.

La création de la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2016, suite à la réforme territoriale de 2015 a rendu l'usage de ces évaluations complexe car pour une espèce donnée, il existait deux statuts de conservation régionaux. Il a donc été décidé dans le cadre de l'observatoire régional de la biodiversité de produire une nouvelle évaluation, à l'échelle de cette région.

Cette mise à jour de la Liste Rouge des vertébrés permet donc de disposer de statuts de conservation à jour à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle est conduite par tranche : les oiseaux nicheurs et les mammifères non volants en 2023 puis désormais les chauves-souris, les reptiles et les amphibiens.

Le présent document concerne les chauves-souris, les reptiles et les amphibiens. Rappelons que la liste rouge des poissons a été produite par l'ARPARA en 2022.

2. ÉQUIPE DE TRAVAIL

La coordination de ce travail a été réalisée par une équipe de 3 personnes :

- Chauves-souris : Bastien MERLANCHON, chargé de missions
- Reptiles et amphibiens : Nicolas DEGRAMONT, chargé de missions
- Julien GIRARD-CLAUDON, Responsable du pôle valorisation des connaissances

3. METHODOLOGIE

La base méthodologique est le « *Guide pratique pour la réalisation de listes rouges régionales des espèces menacées - Méthodologie de l'UICN & démarche d'élaboration. Seconde édition* », publiée en 2018 par l'UICN France¹. La méthodologie a été scrupuleusement respectée, elle n'est donc pas reprécisée dans ce document. Sont seulement précisés ci-dessous quelques points méthodologiques ou choix faits pour conduire l'évaluation.

3.1. Données prises en compte

- Type de données :
 - Toutes les données de moins de 10 ans sont utilisées
 - Les données au statut de validation « douteux » sont écartées

¹ Le guide est consultable à l'adresse suivante <https://uicn.fr/wp-content/uploads/2018/04/guide-pratique-listes-rouges-regionales-especes-menacees.pdf>

- Pour les espèces de chauves-souris possédant de larges territoires de chasse, seules les données de colonies de reproduction ont été prise en compte.
- **Source de données brutes pour évaluer les répartitions (critère B) :** les données disponibles dans la base de données de la LPO, de Chauves-souris Auvergne et plus largement de l'Observatoire Régional de la Biodiversité (incluant les données du SINP) ont été mobilisées.
- **Sources de données de tendances pour évaluer le critère A :**
 - **Pour les Chauves-souris :** Utilisation des tendances VigieChiro produites par le MNHN (Bas et al, 2020)
- Des consultations et/ou échanges en direct ont eu lieu avec les structures locales et les experts indépendants et les structures régionales pour les amphibiens et reptiles

3.2. Taxons analysés

La liste des espèces à évaluer a été établie sur la base des données de présence remplissant les critères ci-dessus. En complément, ont également été intégrées les espèces évaluées dans les listes rouges précédentes.

3.3. Calendrier et organisation

3.3.1. Chauves-souris

L'évaluation des chauves-souris a débuté à l'automne 2023 par la sollicitation du réseau de chiroptérologues professionnels et amateur de la région à travers le réseau de l'Observatoire Régional de la Biodiversité (ORB) et par des sollicitations directes.

Les structures suivantes ont donc constitué le groupe de travail pour la suite de l'évaluation :

- LPO Auvergne-Rhône-Alpes et son Groupe Chiroptères Rhône-Alpes
- Chauve-Souris Auvergne
- Le CEN Savoie
- Des chiroptérologues indépendant·e·s
- L'ONF

Trois réunions de travail, en visioconférence, ont été réalisées par la suite avec les chiroptérologues volontaires.

- **19 octobre 2023 :** Prise en main de la méthodologie par l'ensemble des participante·s et Définition de la liste d'espèce à traiter.
- **31 novembre 2023 :** Evaluation des critères B, C et D
- **13 février 2024 :** Evaluation du critère A, finalisation de l'évaluation

14 volontaires ont participé à une ou plusieurs réunions :

- **Annaëlle NEAU,** Chauve-souris Auvergne

- Anne METAIREAU, LPO AuRA délégation Drôme-Ardèche
- Arthur VERNET, indépendant
- Céline LE BARZ, indépendante
- Christophe D'ADAMO, LPO AuRA délégation Rhône
- Julien GIRARD-CLAUDON, LPO AuRA
- Maël DUGUE, indépendant
- Manuel BOURON, CEN Savoie
- Marie LE ROUX, indépendante
- Nicolas LORENZINI, LPO AuRA délégation Loire
- Pierre-Guy JOANDEL, LPO AuRA délégation Drôme-Ardèche
- Remi FONTERS, LPO AuRA délégation Isère
- Stéphane VINCENT, LPO AuRA délégation Drôme-Ardèche
- Thomas DARNIS, ONF

Les espèces évaluées et leur statut provisoire étaient rassemblés dans un tableau partagé avec l'ensemble des volontaires. Ce tableau était mis à jour après chaque réunion de travail et soumis à relecture et avis du groupe de travail pour la préparation des échanges suivants.

L'ensemble du travail a été labellisé par l'UICN le 22 avril 2024 puis validé par le CSRPN le 11 juin 2024.

3.3.2. *Reptiles et amphibiens*

Le travail a également débuté au cours de l'automne 2023 pour les deux groupes de l'herpétofaune par un travail d'animation du réseau des experts sur ces groupes taxonomiques à l'échelle régionale. Ce réseau a mobilisé notamment pour le territoire des anciennes régions Auvergne et Rhône-Alpes, les contributeurs des dernières listes rouges des Reptiles et des amphibiens, ainsi que les experts professionnels et bénévoles de l'herpétofaune locale.

Les structures suivantes ont donc constitué le groupe de travail pour la suite de l'évaluation :

- LPO Auvergne-Rhône-Alpes
- Le réseau FNE
- Le GHRA (Groupe Herpétologique Rhône-Alpes)
- L'ORA (l'Observatoire des Reptiles d'Auvergne)
- Le CPIE 15 (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Haute-Auvergne)
- Le CPIE 63
- Apollon 74
- Le réseau des CEN
- Le CNRS

- Le Parc National des Écrins
- Des herpétologues indépendant·e·s

Trois réunions de travail, en visioconférence, ont été réalisées par la suite avec le groupe d'experts.

- 13 novembre 2023 : Prise en main de la méthodologie par l'ensemble des participant·e·s et Définition de la liste d'espèce à traiter.
- 18 décembre 2023 : Evaluation des critères B, C et D
- 19 février 2024 : Prise en compte du critère A, validation et finalisation de l'évaluation.

23 volontaires ont participé à une ou plusieurs de ces réunions, ou ont pu donner leur avis sur l'évaluation :

- Alexandre ROUX, LPO AURA délégation Ain
- Anne-Lise GAILLARD, ONF
- Baptiste DOUTAU, LPO AURA délégation Haute-Savoie
- Bruno SCHIRMER, CEN Allier
- Cyril COTTAZ, CEN Allier
- Dimitri LAURENT, GHRA
- Emmanuel VERICEL, LPO AURA délégation Loire
- Évéea MOTTRET, CPIE 15
- Fabien DUBOIS, LPO AURA délégation Rhône
- Jean-Luc GROSSI, GHRA
- Julia RANCE, CEN Auvergne
- Julien GIRARD-CLAUDON, LPO AURA
- Laurent LONGCHAMBON, CPIE 63
- Luc MERRY, Apollon 74
- Pierre-André CROCHET, SHF
- Manuel BOURON, CEN Savoie
- Margaux SICRE, LPO AURA
- Nicolas LOLIVE, CPIE 15
- Rémi FONTERS, LPO AURA délégation Isère
- Samuel ESNOUF, CEN Auvergne
- Samuel GAGNIER, Société Herpétologique de France
- Solenne MULLER, indépendante (Madame Grenouille)
- Yoann BUNZ, Parc National des Écrins

Les espèces évaluées et leur statut provisoire étaient rassemblés dans un tableau partagé avec l'ensemble des volontaires. Étaient retranscrits dans ce tableau les listes rouges historiques des anciennes régions Auvergne et Rhône-Alpes, ainsi que des listes rouges des territoires voisins ainsi que les justifications pour chacun des statuts validés. Ce tableau était mis à jour après chaque réunion de travail et soumis à relecture et avis du groupe de travail pour la préparation des échanges suivants.

L'ensemble du travail a été labellisé par l'UICN le 22 avril 2024 puis validé par le CSRPN le 11 juin 2024.

3.4. Choix méthodologiques sur les statuts

3.4.1. Chauves-souris

La catégorie « Non applicable » (NA) est retenue pour :

- Les taxons qui ont été introduits postérieurement à 1500 conformément aux choix faits au niveau national
- Les taxons domestiques présentant des populations férales
- Les taxons présents de manière marginale en saison de nidification dans la région.

Aucune espèce de chauves-souris présente en Auvergne-Rhône-Alpes ne correspondant à ces conditions, la méthodologie UICN a donc été appliquée à l'ensemble des chiroptères de la région.

Conformément à la méthodologie, le statut de la « *Liste Rouge des mammifères continentaux de France Métropolitaine* » de 2017 est utilisé lorsque aucune donnée régionale ne laisse supposer un meilleur état des populations qu'à l'échelle nationale.

Enfin, la catégorie « Données insuffisantes » (DD) est retenue pour les espèces dont les données à notre disposition ne permettent pas d'évaluer avec robustesse l'état de conservation régional.

3.4.2. Les Reptiles et Amphibiens

La catégorie « Non applicable » (NA) est retenue pour :

- Les taxons qui ont été introduits volontairement et postérieurement à 1500 conformément aux choix faits au niveau national ;
- Les taxons domestiques présentant des populations férales ;
- Les taxons présents de manière marginale en saison de nidification dans la région.

2 espèces sont retenues « NA » dans cette évaluation : la Tortue de Floride (*Trachemys scripta*) et le Triton bourreau (*Triturus carnifex*). Au moment de la rédaction de ce rapport, une troisième espèce, la Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*) est pressentie pour rejoindre également cette catégorie.

Conformément à la méthodologie, le statut de la « *Liste Rouge des espèces menacées en France – Amphibiens et Reptiles de France métropolitaine* » de 2016 est utilisé lorsque aucune donnée régionale ne laisse supposer un meilleur état des populations qu'à l'échelle nationale. C'est notamment le cas des espèces évaluées sur le critère A au niveau national.

À titre d'exemple : le Sonneur à ventre jaune se trouve dans ce cas de figure et se trouvent

donc en catégorie VU dans la région.

Pour l'ensemble des amphibiens a été pris en compte lors de l'évaluation :

- La dégradation générale de la qualité des zones humides,
- La disparition généralisée des zones humides,
- La fragmentation de l'habitat des amphibiens (perte de connectivité entre les milieux d'estive et de reproduction, notamment).

3.5. Méthode pour estimer les zones d'occurrence et occupation

L'estimation des zones d'occurrence et d'occupation a été faite selon la méthodologie recommandée par le guide.

Ainsi, sur la base des données rassemblées, la zone d'occurrence a été calculée grâce à un polygone convexe minimum autour des données disponibles.

Pour la zone d'occupation, c'est la surface des mailles de 4 kilomètres carrés, concernées par des données qui a été calculée.

Tous ces traitements ont été réalisés grâce au système de gestion de base de données PostgreSQL et son extension spatiale postgis.

4. RESULTATS SYNTHETIQUES

Sont présentés ci-après les résultats synthétiques de l'évaluation et les résultats détaillés (avec les critères) figurent en annexe.

4.1. Chauves-souris : résultats synthétiques

La région Auvergne-Rhône-Alpes abrite 31 espèces de chiroptères. Comme expliqué précédemment, toutes sont éligible à l'évaluation selon la méthode UICN. Les statuts appliqués sont énoncés ci-dessous :

- CR : 0 espèce est « En danger critique »
- EN : 2 espèces sont « En danger »
- VU : 4 espèces sont « Vulnérable »
- NT : 6 espèces sont « Quasi menacée »
- DD : 8 espèces sont « Données insuffisantes »
- LC : 11 espèces en « Préoccupation mineure »

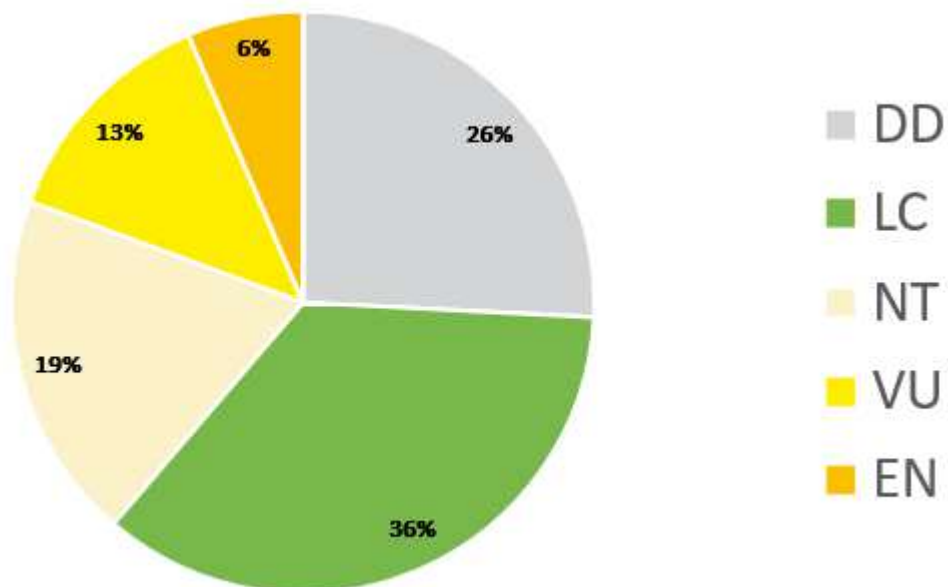


Figure 1 : Visualisation synthétique des statuts de conservation des chiroptères d'Auvergne-Rhône-Alpes (2024)

Les critères utilisés ainsi que leur justification sont présentés dans le tableau en annexe 1.

4.2. Reptiles et Amphibiens : résultats synthétiques

La région Auvergne-Rhône-Alpes abrite 44 espèces de reptiles et d'amphibiens éligibles à l'évaluation selon la méthode UICN. (21 de reptiles et 23 d'amphibiens), auxquelles s'ajoutent 4 espèces (2 reptiles et 2 amphibiens) qui ne sont pas éligibles à l'évaluation (et sont donc classées NA). Les statuts appliqués sont énoncés ci-dessous :

- CR : 4 espèces sont « En danger critique »
- EN : 2 espèces sont « En danger »
- VU : 8 espèces sont « Vulnérable »
- NT : 11 espèces sont « Quasi menacée »
- LC : 18 espèces sont « préoccupation mineure »
- NA : 5 espèces sont indiquées ici comme « Non Applicable » concernant la méthodologie

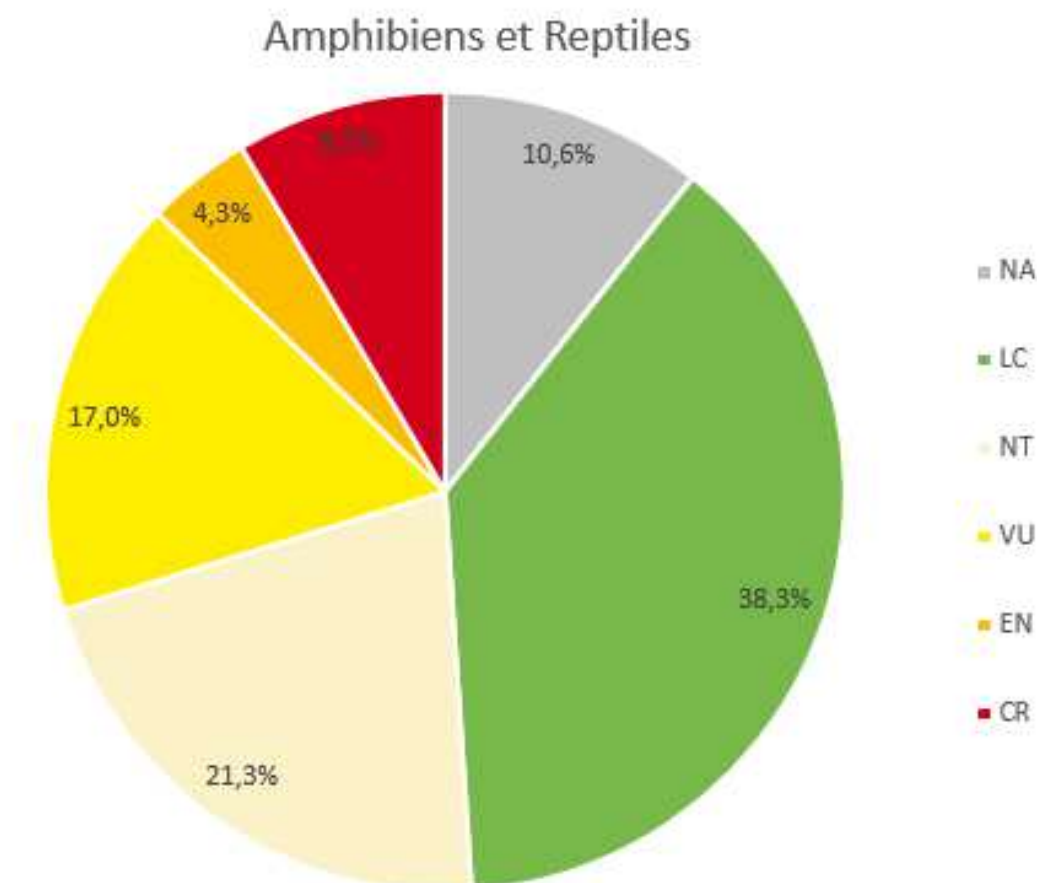


Figure 2 : Visualisation synthétique des statuts de conservation des reptiles et amphibiens d'Auvergne-Rhône-Alpes (2024)

5. ANNEXES

5.1. Annexe 1 : liste des espèces et statuts retenus pour les Chauves-souris

Ce tableau liste les statuts obtenus lors de l'évaluation liste rouge de 2023 et ceux des évaluations précédentes.

Les colonnes LR Auvergne et Rhône-Alpes donnent les statuts des listes de 2015 et 2017 à titre indicatif.

La colonne Statut 2024 donne le nouveau statut et la colonne conditions, les justifications selon la méthodologie de l'UICN.

La colonne tendance reflète la dynamique de population qu'a estimé le groupe de travail. Cette donnée, pour les espèces pour lesquelles elle a été estimée, permet de contextualiser le statut proposé, notamment dans l'optique de la réactualisation future de cette liste rouge.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR Rhône-Alpes	LR Auvergne	Statut 2024	Tendance	Critères	Justification
Murin d'Alcathoe	<i>Myotis alcathoe</i>	NT	NT	DD	Inconnue		Le groupe d'expert suppose un impact à moyen et long terme du réchauffement climatique sur la disponibilité en habitat forestier utilisable (dépérissement des boisements et anticipation des forestiers par coupes et essences de remplacement). Un manque de connaissances sur la répartition de l'espèce a été signifié, notamment sur la partie auvergnate, justifiant ce classement DD.
Murin cryptique	<i>Myotis crypticus</i>			DD	Inconnue		La distinction avec le Murin de Natterer est trop récente, les bases de données ne permettent pas d'évaluer le statut de cette nouvelle espèce.
Murin de Brandt	<i>Myotis brandtii</i>	NT	LC	DD	Inconnue		L'impact de la rénovation thermique des bâtiments et l'intensification sylvicole sur la répartition ou les effectifs n'est pas assez connu. Nous manquons encore de beaucoup de connaissance sur la reproduction de cette espèce.
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	LC	LC	DD	Inconnue		La distinction avec le Murin cryptique est trop récente, les bases de données ne permettent pas d'évaluer le statut de la nouvelle définition de cette espèce.
Oreillard montagnard	<i>Plecotus macrobullaris</i>	NT		DD	Inconnue		Les données à notre disposition sont relativement anciennes et nous manquons de connaissances globales sur l'espèce dans la région. Pour cette espèce d'altitude, le groupe de travail souligne l'impact probable qu'aura le réchauffement climatique sur sa répartition.
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	NT	VU	DD	Inconnue		Nous ne connaissons pas le réel statut de présence de cette espèce dans notre région (transit/migration, reproduction). Le groupe de travail note d'importants points de vigilance pour cette espèce, au regard de l'impact connu des parcs éoliens sur cette espèce migratrice et d'une tendance VigieChiro largement à la baisse.
Sérotine de Nilsson	<i>Eptesicus nilssonii</i>	NT	VU	DD	Inconnue		Nous manquons de données sur la répartition régionale de cette espèce et ne connaissons pas son statut de reproduction. Pour cette espèce d'altitude, le groupe de travail souligne l'impact probable qu'aura le réchauffement climatique sur sa répartition.
Vespertilion bicolore	<i>Vespertilio murinus</i>	DD	VU	DD	Inconnue		Nous manquons de données sur la répartition régionale de cette espèce et ne connaissons pas son statut de reproduction. Pour cette espèce

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR Rhône-Alpes	LR Auvergne	Statut 2024	Tendance	Critères	Justification
							d'altitude, le groupe de travail souligne l'impact probable qu'aura le réchauffement climatique sur sa répartition.
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	LC	VU	LC	Augmentation		Espèce plastique dans le choix de ses gîtes en bâtis comme en forêt. Les habitats forestiers utilisés (fentes, arbres morts) vont plutôt être en augmentation avec le dépérissement des forêts donc aucune inquiétude est notée de ce côté-là. Elle peut exploiter de nombreux gîtes bâtis et se déplacer facilement entre eux. Le statut LR Auvergne de 2015 reposait sur un manque de données et ne reflète plus le statut de l'espèce avec les connaissances actuelles.
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	LC	LC	LC	Diminution		Espèce plastique dans le choix de ses gîtes donc peu de risques de perte d'habitats. Quelques points de vigilance sont tout de même à noter avec notamment un manque de connaissance dans certains secteurs de la région (Savoie), une tendance au déclin non significatif selon l'indice VigieChiro national et une vulnérabilité potentielle à la rénovation thermique des bâtiments. Ces points de vigilance ne remettent pas en cause le classement LC de l'espèce et ne justifient pas un classement DD.
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	LC	LC	LC	Diminution		Espèce largement répartie sur la région mais qui semble montrer une tendance à la baisse pour l'heure non significative dans les données acoustiques. Une vigilance sur la prise en compte de cette espèce dans les ouvrages d'art lors des travaux d'entretiens et de rénovation a été soulignée par le groupe de travail. Ces deux éléments ne justifient pas pour l'heure une sortie de l'espèce de la classification LC.
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	LC	LC	LC	Augmentation		La plasticité de cette espèce dans le choix de ses gîtes forestiers comme bâtis ne laisse pas émerger de vulnérabilité particulière.
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	LC	LC	LC	Diminution		La plasticité de cette espèce dans le choix de ses gîtes forestiers comme bâtis ne laisse pas émerger de vulnérabilité particulière. La suspicion d'un déclin dans l'indice d'activité VigieChiro national est tout de même noté par le groupe de travail.
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	LC	LC	LC	Stable		L'adaptabilité et la répartition de cette espèce, même dans l'urbain le plus dense, justifie son classement LC. Le Groupe de travail note tout de même une vigilance particulière sur l'impact de la rénovation thermique des bâtiments.
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	NT	NT	LC	Inconnue		L'espèce est largement répandue et adaptable dans ses gîtes utilisés. Le groupe de travail note tout de même une vigilance particulière sur l'impact de la rénovation thermique des bâtiments sur cette espèce.
Vespère de Savi	<i>Hypsugo savii</i>	LC	LC	LC	Inconnue		Aucune donnée régionale ne permet de déterminer une tendance à la régression au niveau régional. Le groupe de travail note tout de même qu'il exploite des habitats proches du Molosse de Cestoni et que l'indice

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR Rhône-Alpes	LR Auvergne	Statut 2024	Tendance	Critères	Justification
							VigieChiro national semble indiquer une baisse non significative. Ces deux points de vigilance sont donc à noter pour cette espèce.
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	NT	VU	LC	Augmentation		Effectifs globalement en augmentation ou tout du moins stables. Le groupe de travail note tout de même des vulnérabilités possibles quant à la rénovation thermique des bâtiments et la fragmentation de ses habitats.
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	NT	LC	LC	Augmentation		Les indices acoustiques indiquent pour l'heure une tendance à l'augmentation pour cette espèce, justifiant son classement LC. Cependant, les impacts du réchauffement climatique sur la disponibilité en habitats boisés favorables, du développement des parc éoliens ainsi que la rénovation thermique des bâtiments sont des inquiétudes quant à la poursuite de cette hausse dans l'avenir.
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	NT	LC	LC	Augmentation		Cette espèce est impactée par la réduction du nombre de gîtes disponibles par la rénovation thermique et la conversion des bâtis favorables en habitations. La pollution lumineuse fragmente également l'habitat de cette espèce particulièrement lucifuge. Le réchauffement climatique risque d'entraîner également des modifications de températures et d'humidités défavorables à l'espèce dans les gîtes de reproduction. Le groupe de travail s'accorde à dire que l'augmentation des effectifs mesurée ces dernières années résulte de populations ayant extrêmement régressé dans les années 70' et 80' et ne doit pas occulter les vulnérabilités pesant sur l'espèce.
Molosse de Cestoni	<i>Tadarida teniotis</i>	LC	EN	NT	Inconnue	Pr. A4c	Réduction estimée de la qualité et disponibilités des habitats utilisés par l'espèce par rénovation thermique des bâtiments et travaux sur falaises (sécurisation, activités sportives). Les données ne permettent cependant pas d'évaluer une tendance chiffrée à -30 % en 10 ans et des disparités régionales existent (disparition de certains secteurs du Cantal mais bonne présence dans le sud de la région).
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	LC	LC	NT	Diminution	Pr. A3c + 4bc	L'indice acoustique VigieChiro indique une régression nationale et régionale de l'espèce (4b) et montre une sensibilité particulière à la pollution lumineuse ainsi que la rénovation thermique des bâtiments (3c + 4c)
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	LC	LC	NT	Diminution	Pr. A3c + A4c	La disponibilité en gîtes de cette espèce anthropophile est impactée par la rénovation thermique des bâtiments et l'accélération de celle-ci (3c + 4c). L'indice acoustique VigieChiro indique une diminution significative sans disparités régionales dont les causes ne sont pas identifiées (4b)
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	EN	EN	NT	Augmentation	Pr. B2b(iii)	AOO <2 000 km ² ; Le groupe de travail estime un déclin du nombre de bâtis favorables par rénovation thermique et convertis en habitations (biii), pouvant ainsi constituer un frein au maintien de certaines colonies de l'espèce. Espèce lucifuge, une fragmentation locale due à la pollution

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR Rhône-Alpes	LR Auvergne	Statut 2024	Tendance	Critères	Justification
							lumineuse est notée. Le groupe de travail s'accord néanmoins pour dire que cette fragmentation n'est pas transposable à toute la région (pr a). Pour ces raisons, le statut NT apparait comme pertinent pour cette espèce.
Murin à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>	NT	VU	NT	Inconnue	Pr. B2b(iii)	AOO <2 000 km ² ; Cette espèce utilisant majoritairement les mêmes bâtiments que le Grand rhinolophe, le groupe de travail a décidé par cohérence de l'analyser selon les mêmes critères. Il estime donc un déclin du nombre de bâtis favorables par rénovation thermique et convertis en habitations (biii). Sans deuxième conditions réunie, le statut NT apparait comme le plus pertinent.
Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>	EN		NT	Inconnue	Pr. B2a	AOO < 500 km ² , nombre de localités faible (a). Le groupe de travail n'identifie pas de seconde condition de vulnérabilité menaçant cette espèce et estime par conséquent que le statut NT est le plus pertinent pour cette espèce.
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	NT	NT	VU	Diminution	A2c	Le groupe de travail s'accorde à suivre le statut d'évaluation national pour cette espèce. La tendance VigieChiro à la baisse et l'altération de la qualité des habitats utilisables par le développement des parcs éoliens, du dépérissement forestier justifie de reporter le statut national à l'échelle régionale.
Grande Noctule	<i>Nyctalus lasiopterus</i>	DD	NT	VU	Inconnue	C2a(i)	Effectif < 10 000, Le groupe de travail prévoit un déclin continu de la population en raison de l'intensification des pratiques sylvicole, du dépérissement des gros bois et très gros bois à cause du réchauffement climatique, ainsi que du développement des parcs éoliens (C2), <1 000 individus dans chaque sous-population connues a(i).
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	VU	EN	VU	Inconnue	C1	Le groupe de travail estime que l'impact du réchauffement climatique sur les forêts, entraînant un dépérissement de toutes les classes d'âges, en particulier les gros bois qui abritent la majorité des gîtes de l'espèce, va entraîner un déclin important de cette espèce.
Petit Murin	<i>Myotis blythii</i>	EN	NA	VU	Diminution	B2ab(v)	L'aire d'occupation de l'espèce est inférieure au seuil de 500 km ² (B2). Un déclin continu du nombre d'individu au gîte est de plus observé lors des comptages (bv). 6 colonies de reproduction étant connue, l'espèce se situe donc au-delà du seuil de 5 localités nécessaires pour le classement EN, le Groupe de travail s'accorde à un classement VU pour respecter la méthodologie. Il signale tout de même que la situation de l'espèce ne s'est en revanche pas améliorée depuis la précédente liste rouge.
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	EN	EN	EN	Diminution	B2ab (i,ii,v)	L'aire d'occupation par l'espèce est inférieure à 500 km ² (B2), Moins de 5 colonies de reproduction sont connues dans la région (a) et l'on observe un déclin des effectifs dans les gîtes en marge de l'aire de répartition de l'espèce (b (i,ii)). Nous observons également une diminution des effectifs dans les gîtes suivis dans la région (b(v)). Ces éléments justifient pour le groupe de travail le classement EN de l'espèce.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR Rhône-Alpes	LR Auvergne	Statut 2024	Tendance	Critères	Justification
Murin de Capaccini	<i>Myotis capaccinii</i>	EN		EN	Diminution	B2ab(v)	L'aire d'occupation par l'espèce est inférieure à 500 km ² (B2) et moins de 5 colonies de reproduction sont connues sur la région (a). Les effectifs de ces colonies sont globalement à la baisse (bv) justifiant l'inscription EN de cette espèce.

5.2. Annexe 2 : liste des espèces et statuts retenus pour les Reptiles et Amphibiens

Ce tableau liste les statuts obtenus lors de l'évaluation liste rouge de 2024 et ceux des évaluations précédentes.

Les colonnes LR Auvergne et Rhône-Alpes donnent les statuts respectivement des listes de 2015 à titre indicatif.

La colonne AURA 2023 donne le nouveau statut et la colonne conditions, les conditions selon la méthodologie de l'UICN.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR Rhône-Alpes	LR Auvergne	Statut 2024	Tendance	Critères	Justification
Couleuvre tesselée	<i>Natrix tessellata</i>	NA		NA	Inconnue		Espèce introduite après 1500.
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	NA	NA	NA	Stable		Espèce massivement introduite après 1500.
Trachémyde écrite	<i>Trachemys scripta</i>	NA		NA	Inconnue		Espèce introduite après 1500.
Tarente de Maurétanie	<i>Tarentola mauritanica</i>	NA		NA	Augmentation		L'espèce est en phase de colonisation de la région, en utilisant nos infrastructures pour "sauter" de centre urbain en centre urbain. Valence, Grenoble, Lyon et Clermont-Ferrand sont concernées par l'implantation de cette espèce qui est désormais considérée comme permanente et reproductrice dans la région. NA sur la liste rouge Rhône-Alpes en 2015, elle est pourtant toujours considérée comme telle.
Triton bourreau	<i>Triturus carnifex</i>	NA	NA	NA	Augmentation		Espèce introduite après 1500.
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	LC	LC	LC	Stable		Rien ne permet de justifier d'un risque de disparition de l'espèce supérieur dans la région par rapport au reste du pays. La fonctionnalité générale des milieux humides dont dépend l'espèce s'est dégradée depuis la dernière évaluation et rien ne permet de penser que l'état de ces milieux est en voie d'amélioration.
Coronelle girondine	<i>Coronella girondica</i>	LC		LC	Inconnue		La fragmentation des habitats contrebalance les effets potentiellement favorables du réchauffement climatique pour cette espèce. Très probablement sous détectée du fait de sa discrétion, mais ne remplit en l'état pas les critères de qualification de la liste rouge.
Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>	NT		LC	Diminution		L'espèce est très probablement sous détectée du fait de sa discrétion. Les populations de baisse semblent, de l'avis des experts, en pleine diminution qu'il est difficile de quantifier (pr. A4ac?) mais qui ne permettent pas de remplir les critères de qualification de la liste rouge. Les populations de montagnes semblent en revanche se maintenir.
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	LC	LC	LC	Inconnue		Rien ne permet de justifier d'un risque de disparition de l'espèce supérieur dans la région par rapport au reste du pays. Des diminutions ponctuelles sont notées au sein de plusieurs populations suivies sur la région. La fonctionnalité générale des milieux humides dont dépend l'espèce s'est dégradée depuis la dernière évaluation et rien ne permet de penser que l'état de ces milieux est en voie d'amélioration.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR Rhône-Alpes	LR Auvergne	Statut 2024	Tendance	Critères	Justification
Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>			LC	Inconnue		Rien ne permet de justifier d'un risque de disparition de l'espèce supérieur dans la région par rapport au reste du pays. Les populations vivant le plus en altitude semblent cependant se contracter, des suivis seraient nécessaires pour évaluer ce taxon relativement nouveau sur le long terme. La fonctionnalité générale des milieux humides dont dépend l'espèce s'est dégradée depuis la dernière évaluation et rien ne permet de penser que l'état de ces milieux est en voie d'amélioration.
Couleuvre d'Esculape	<i>Zamenis longissimus</i>	LC		LC	Stable		Rien ne permet de justifier d'un risque de disparition de l'espèce supérieur dans la région par rapport au reste du pays.
Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i>	LC		LC	Stable		Rien ne permet de justifier d'un risque de disparition de l'espèce supérieur dans la région par rapport au reste du pays.
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	LC		LC	Stable		Rien ne permet de justifier d'un risque de disparition de l'espèce supérieur dans la région par rapport au reste du pays.
Grenouille commune	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>			LC	Diminution		Plusieurs zones de présence en tension et une diminution sur la région, mais pas de déclin permettant de rejoindre les seuils de critères des statuts liste rouge régionale. La fonctionnalité générale des milieux humides dont dépend l'espèce s'est dégradée depuis la dernière évaluation et rien ne permet de penser que l'état de ces milieux est en voie d'amélioration.
Grenouille de Lessona	<i>Pelophylax lessonae</i>	DD	DD	LC	Diminution		Plusieurs zones de présence en tension et une diminution sur la région, mais pas de déclin permettant de rejoindre les seuils de critères des statuts liste rouge régionale. La fonctionnalité générale des milieux humides dont dépend l'espèce s'est dégradée depuis la dernière évaluation et rien ne permet de penser que l'état de ces milieux est en voie d'amélioration.
Lézard à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i>	LC		LC	Inconnue		Rien ne permet de justifier d'un risque de disparition de l'espèce supérieur dans la région par rapport au reste du pays.
Lézard catalan	<i>Podarcis liolepis</i>	LC		LC	Inconnue		AOO ~ 2000 km ² (2345 km ²), plusieurs zones de présence incertaine avec suspicion de confusion avec le Lézard des murailles. L'espèce est cependant probablement sous détectée.
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	LC		LC	Inconnue		Rien ne permet de justifier d'un risque de disparition de l'espèce supérieur dans la région par rapport au reste du pays, l'espèce est très commune et présente au sein de la grande majorité des habitats de la région.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR Rhône-Alpes	LR Auvergne	Statut 2024	Tendance	Critères	Justification
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	LC		LC	Diminution		L'espèce est très probablement sous détectée du fait de sa discrétion. Cependant, et sans avoir de données solides globales et à l'échelle de la région sur lesquelles s'appuyer, l'avis des experts consultés est globalement à une baisse des effectifs sur les sites suivis où l'espèce est connue.
Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	LC		LC	Inconnue		Malgré les capacités de dispersion de l'espèce qui peut utiliser naturellement les infrastructures anthropiques, elle ne semble pas être en expansion et reste relativement rare dans la région. La fonctionnalité générale des milieux humides dont dépend l'espèce s'est dégradée depuis la dernière évaluation et rien ne permet de penser que l'état de ces milieux est en voie d'amélioration.
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	LC	LC	LC	Stable		Rien ne permet de justifier d'un risque de disparition de l'espèce, largement présente au sein des écosystèmes qu'elle affectionne, supérieur dans la région par rapport au reste du pays. La fonctionnalité générale des milieux humides dont dépend l'espèce s'est dégradée depuis la dernière évaluation et rien ne permet de penser que l'état de ces milieux est en voie d'amélioration.
Triton alpestre	<i>Ichthyosaura alpestris</i>	LC	LC	LC	Inconnue		Rien ne permet de justifier d'un risque de disparition de l'espèce supérieur dans la région par rapport au reste du pays. La fonctionnalité générale des milieux humides dont dépend l'espèce s'est dégradée depuis la dernière évaluation et rien ne permet de penser que l'état de ces milieux est en voie d'amélioration.
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	LC	LC	LC	Inconnue		Rien ne permet de justifier d'un risque de disparition de l'espèce supérieur dans la région par rapport au reste du pays. La fonctionnalité générale des milieux humides dont dépend l'espèce s'est dégradée depuis la dernière évaluation et rien ne permet de penser que l'état de ces milieux est en voie d'amélioration.
Couleuvre à échelons	<i>Zamenis scalaris</i>	NT		NT	Inconnue	pr. B2b(iii)	AOO < 2000 km ² , une seule condition complémentaire remplie. Espèce en limite d'aire de répartition. La fragmentation des habitats contrebalance les effets potentiellement favorables du réchauffement climatique pour cette espèce. De plus, le groupe d'expert s'accorde sur la perte en fonctionnalité des habitats de l'espèce sur un pas de temps de 10 ans (donc une seule sous-condition du critère B2b remplie, la (iii)).
Couleuvre de Montpellier	<i>Malpolon monspessulanus</i>	LC		NT	Inconnue	pr. A4ac	Espèce en limite d'aire de répartition. L'espèce semble se raréfier dans la plupart des localités connues. La fragmentation des habitats contrebalance les effets potentiellement favorables du réchauffement climatique pour cette espèce. La SHF alerte sur une diminution globale des effectifs de cette espèce.
Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>	LC		NT	Inconnue	pr. A4ac	Rien ne permet de justifier d'un meilleur état de conservation de l'espèce dans la région par rapport au reste du pays, ni d'un risque de disparition supérieur.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR Rhône-Alpes	LR Auvergne	Statut 2024	Tendance	Critères	Justification
Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i>	NT	NT	NT	Diminution	pr. B2b(iii)	Le risque de disparition de l'espèce au niveau régional ne semble pas s'être amélioré depuis les dernières évaluations listes rouges. Cependant, l'analyse des critères ne permet pas de dégrader le statut LR de cette espèce, bien que les experts consultés semblent s'accorder sur une baisse des effectifs détectés. La fonctionnalité générale des milieux humides dont dépend l'espèce s'est dégradée depuis la dernière évaluation et rien ne permet de penser que l'état de ces milieux est en voie d'amélioration.
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	LC	NT	NT	Diminution	pr. A4c	Sans avoir de données solides globales et à l'échelle de la région sur lesquelles s'appuyer, l'avis des experts consultés est globalement à une baisse des effectifs sur les sites suivis, comprise entre 20% et 30%. Le réchauffement climatique actuel et futur est défavorable à cette espèce. La fonctionnalité générale des milieux humides dont dépend l'espèce s'est dégradée depuis la dernière évaluation et rien ne permet de penser que l'état de ces milieux est en voie d'amélioration.
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	NT	LC	NT	Diminution	pr. A4c	Sans avoir de données solides globales et à l'échelle de la région sur lesquelles s'appuyer, l'avis des experts consultés est globalement à une baisse des effectifs sur les sites suivis comprise entre 20% et 30%. Le réchauffement climatique actuel et futur est défavorable à cette espèce. La fonctionnalité générale des milieux humides dont dépend l'espèce s'est dégradée depuis la dernière évaluation et rien ne permet de penser que l'état de ces milieux est en voie d'amélioration.
Lézard vivipare	<i>Zootoca vivipara</i>	NT		NT	Diminution	pr. A(3+4)ac	La perte et la fragmentation de ses habitats est le principal facteur de menace pour cette espèce. Il est projeté que cette espèce sera négativement impactée par le dérèglement climatique sur le long terme.
Seps strié	<i>Chalcides striatus</i>	NT		NT	Inconnue	pr. B2a	AOO < 2000 km ² , une seule condition complémentaire remplie. Espèce en limite d'aire de répartition. La fragmentation des habitats contrebalance les effets potentiellement favorables du réchauffement climatique pour cette espèce.
Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>		NT	NT	Inconnue	pr. B2b(iii)	AOO < 2000 km ² . Espèce en limite d'aire de répartition, les départements auvergnats abritent en majorité des populations satellites en provenance de la Creuze, de la Corrèze et de l'Aveyron. Présente uniquement en Auvergne, l'état de conservation de l'espèce ne s'est ni dégradé ni amélioré depuis la dernière évaluation. La fonctionnalité générale des milieux humides dont dépend l'espèce s'est dégradée depuis la dernière évaluation et rien ne permet de penser que l'état de ces milieux est en voie d'amélioration.
Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>	LC		NT	Diminution	pr. A4c	Diminution sur l'ensemble du territoire national et des sites où l'espèce est suivie (source SHF), Les causes de cette diminution sont documentées et justifient à la fois le statut LR et la mise en place du PNA concernant cette espèce.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR Rhône-Alpes	LR Auvergne	Statut 2024	Tendance	Critères	Justification
Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	EN		VU	Diminution	A2ce B(1+2)ab(iii)	Un programme de réintroduction est actif sur le Lac du Bourget en Savoie. La présence des différentes espèces de tortues aquatiques américaines reste une menace au maintien des populations de Cistude dans la région. La fonctionnalité générale des milieux humides dont dépend l'espèce s'est dégradée depuis la dernière évaluation et rien ne permet de penser que l'état de ces milieux est en voie d'amélioration. Espèce soumise à PNA.
Lézard des souches	<i>Lacerta agilis</i>	NT		VU	Diminution	A4ac B2ab(ii,iii)	La perte et la fragmentation de ses habitats est le principal facteur de menace pour cette espèce. Il est projeté que cette espèce sera négativement impactée par le dérèglement climatique sur le long terme.
Lézard ocellé	<i>Timon lepidus</i>	EN		VU	Diminution	A4ac B(1+2)ab(ii,iii)	La perte et la fragmentation de ses habitats est le principal facteur de menace pour cette espèce, qui subit ces pressions à l'échelle nationale. Espèce soumise à PNA.
Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	NT	EN	VU	Diminution	A4c	Rien ne permet de justifier d'un meilleur état de conservation de l'espèce dans la région par rapport au reste du pays. L'espèce était considérée comme « En Danger » lors de l'évaluation liste rouge 2017 en Auvergne
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	VU	NT	VU	Diminution	A4c	Rien ne permet de justifier d'un meilleur état de conservation de l'espèce dans la région par rapport au reste du pays. De nombreux noyaux de populations isolés de l'ensemble de la région ont disparus au cours des 10 dernières années. La fonctionnalité générale des milieux humides dont dépend l'espèce s'est dégradée depuis la dernière évaluation et rien ne permet de penser que l'état de ces milieux est en voie d'amélioration.
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	VU	VU	VU	Diminution	A4c	Rien ne permet de justifier d'un meilleur état de conservation de l'espèce dans la région par rapport au reste du pays. Si certaines parties du territoire régional pouvaient être considérées comme des zones refuges, la disparition régulière de localités connues pour abriter l'espèce ne sont pas favorables au Sonneur à ventre jaune. La fonctionnalité générale des milieux humides dont dépend l'espèce s'est dégradée depuis la dernière évaluation et rien ne permet de penser que l'état de ces milieux est en voie d'amélioration. Espèce soumise à PNA.
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	EN	NT	VU	Diminution	A4ec B2ab(ii,iii)	L'espèce est repoussée par l'invasion lente mais continue du Triton bourreau (<i>Triturus carnifex</i>) en cours dans les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie. La fonctionnalité générale des milieux humides dont dépend l'espèce s'est dégradée depuis la dernière évaluation et rien ne permet de penser que l'état de ces milieux est en voie d'amélioration.
Vipère péliade	<i>Vipera berus</i>	EN		VU	Diminution	A4ac	La perte et la fragmentation de ses habitats est le principal facteur de menace pour cette espèce. Les données alpines sont ici considérées comme issues de populations relictuelles ou artificielles. Diminution sur l'ensemble du territoire national et des sites où l'espèce est suivie (source SHF, Guiller, G et al, 2022), Les causes de cette diminution sont

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR Rhône-Alpes	LR Auvergne	Statut 2024	Tendance	Critères	Justification
							documentées et justifient à la fois le statut LR et la mise en place du PNA concernant cette espèce. Sans éléments solides pour justifier une diminution des effectifs supérieurs à 50% sur 28 ans, cette diminution en est probablement assez proches, mais ne permet pas de justifier un statut LR « En Danger ».
Pélobate cultripède	<i>Pelobates cultripes</i>	EN		EN	Diminution	B(1+2)ab(ii,iii) C2a(i)	Espèce en limite d'aire de répartition. La fragmentation des habitats contrebalance les effets potentiellement favorables du réchauffement climatique pour cette espèce. Les estimations de la taille totale de la population dans la région sont considérées comme fiables et inférieure à 250 individus matures. La fonctionnalité générale des milieux humides dont dépend l'espèce s'est dégradée depuis la dernière évaluation et rien ne permet de penser que l'état de ces milieux est en voie d'amélioration.
Triton ponctué	<i>Lissotriton vulgaris</i>		EN	EN	Diminution	B2ab(iii) C2a(i)	Un noyau de population dans l'Allier, un dans l'Ain et un dernier dans le Nord Isère. Les populations auvergnates et rhônalpines sont isolées génétiquement l'une de l'autre et sont chacune vulnérables à un potentiel affaiblissement génétique à moyen et long terme. La fonctionnalité générale des milieux humides dont dépend l'espèce s'est dégradée depuis la dernière évaluation et rien ne permet de penser que l'état de ces milieux est en voie d'amélioration.
Grenouille de Graf	<i>Pelophylax kl. grafi</i>	NE		CR	Inconnue	B2ab(iii,v)	Une seule localité connue, la même que <i>P. perezii</i> , très restreinte et menacée par la présence de <i>P. ridibundus</i> qui s'étend dans le secteur. L'avis des experts est alarmiste quant au maintien de l'espèce dans la région.
Grenouille de Pérez	<i>Pelophylax perezii</i>			CR	Inconnue	B2ab(iii,v)	Une seule localité connue, la même que <i>P. kl. grafi</i> , très restreinte et menacée par la présence de <i>P. ridibundus</i> qui s'étend dans le secteur. L'avis des experts est alarmiste quant au maintien de l'espèce dans la région.
Psammodrome d'Edwards	<i>Psammodromus edwardsianus</i>	CR		CR	Diminution	B1ab(iii)	Espèce en limite d'aire de répartition. La fragmentation des habitats, particulièrement marquée pour l'espèce, contrebalance les effets potentiellement favorables du réchauffement climatique pour cette espèce. L'aire de répartition extrêmement réduite et la fragmentation de ses habitats due entre autres aux activités agricoles et au développement du réseau routier ne permet pas d'envisager une expansion de cette espèce dans le futur.
Salamandre noire	<i>Salamandra atra</i>	VU		CR	Inconnue	B(1+2)ab(iii,iv,v)) D	Malgré de nombreuses sessions de prospections ciblant spécifiquement l'espèce au sein des habitats qui lui sont favorables, aucune nouvelle donnée n'a été produite depuis août 2000. En raison de son caractère cryptique et des difficultés entourant les prospections, l'espèce n'est cependant pas encore considérée comme éteinte à l'échelle régionale de l'avis du groupe d'expert.

